

Au moment de rédiger ce billet, la Confédération suisse se prépare à accorder une place plus importante à la justice restaurative dans le système de lois qui régit son organisation judiciaire. Le Conseil national souhaite en effet que cette notion soit inscrite dans le Code de procédure pénale. La médiation, au cœur d'un tel projet et dont l'efficacité est reconnue, se trouve ainsi encore renforcée et sera amenée à se déployer plus largement dans les années à venir.

Cet horizon optimiste ne doit cependant pas nous faire ignorer les défis auxquels la maison genevoise des médiations a dû faire face au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire : fermeture de l'association du 16 mars au 11 mai, mise en conformité des locaux en fonction des consignes sanitaires, port du masque obligatoire en médiation dès la 2<sup>ème</sup> vague de la pandémie, probable augmentation des conflits interpersonnels suite au 1<sup>er</sup> semi-confinement, contexte général anxiogène. La maison genevoise des médiations, contre vents et marées, a heureusement pu traverser cette année en maintenant l'ensemble de ses activités de médiation et de ses prestations à la population.

Avant de parler de chiffres, nous tenons à souligner ici le soutien sans faille que nous avons reçu de nos subventionneurs, le Département de la Cohésion Sociale (DCS), qui ont tout fait pour que nos activités puissent reprendre dès la fin du 1<sup>er</sup> semi-confinement. Leur disponibilité comme la précision de leurs réponses témoignent de l'importance qu'ils accordent à notre mission et à notre professionnalisme. La mgem est reconnue comme étant à même de permettre à chacun.e de travailler sur des conflits interpersonnels, dans la sphère privée, professionnelle ou publique. En ce sens, la mgem permet d'inventer ensemble des solutions pérennes contribuant à un mieux-être collectif. Nous remercions également le Tribunal d'arrondissement de la Côte d'avoir fait confiance à la mgem en lui confiant plusieurs situations de médiation durant toute l'année 2020.

En 2020, en dépit de la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture temporaire de nos locaux au printemps, nous avons été agréablement surpris de réaliser que nos activités de médiation ont en réalité augmenté de 21 % cette année : 296 séances de médiation (245 en 2019) malgré la fermeture de deux mois au printemps et des trois semaines habituelles en été. De plus, toujours en nous adaptant aux restrictions sanitaires, nous avons poursuivi notre travail de sensibilisation à l'attention de professionnels de domaines divers. Cet aspect de notre activité constitue un outil indispensable pour favoriser non seulement la visibilité de notre association, mais encore celle de la médiation en général et de ses richesses.

Afin d'anticiper une éventuelle augmentation des demandes pour 2021, nous avons renforcé notre équipe en y incluant deux remplaçant.e.s : Madame Mylène Barthassat et Monsieur Philippe Bavarel. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue comme à Madame Cilgia Caratsch, dont l'engagement en tant que médiatrice au sein de la maison genevoise des médiations a été confirmé avec bonheur.

Pour continuer à préserver notre identité d'équipe, élément indispensable pour offrir des co-médiations de qualité, nous avons réalisé deux interventions et deux supervisions en 2020. Ces temps réflexifs et collectifs, en visio-conférence, nous ont aidés à entretenir la motivation de contribuer, à l'appui de la pratique, à l'essor de la médiation et à sa connaissance comme à sa reconnaissance dans notre société contemporaine particulièrement conflictuelle.

Enfin, en termes de perspectives, nous avons décidé d'offrir une formation continue aux médiateurs et médiatrices de l'équipe intéressé.e.s, en 2021, pour renforcer notre offre et nos compétences en termes de "personne de confiance" pour différentes entreprises, associations ou services. Nous sommes, en effet, de plus en plus sollicité.e.s pour soutenir et orienter des collaboratrices et collaborateurs en souffrance au travail.

Pour conclure, en tant que Président de l'association, je tiens à remercier tout particulièrement notre équipe de médiatrices et médiateurs qui a su faire preuve de souplesse tout au long de cette année particulière et dont la disponibilité n'a jamais été mise à mal par la situation critique de pandémie. C'est avec beaucoup de gratitude et de respect, que je tiens aussi à souligner ici, non seulement l'adaptabilité de notre secrétaire-coordinatrice, Madame Coralie Blandenier, qui travaille depuis mars 2020 à domicile avec une efficacité redoutable, mais aussi le soutien inconditionnel de notre trésorière, Madame Francine Duparc, qui a soutenu aussi chaque collaboratrice et collaborateur au moment de la fermeture de la maison genevoise des médiations au printemps dernier. Pour finir, je tiens encore une fois à remercier le Département de la Cohésion Sociale (DCS), et son Conseiller d'Etat, Monsieur Thierry Apothéloz, pour sa confiance renouvelée année après année, indispensable à l'évolution de notre association.

## Comptes 2020

Les comptes de l'année 2020 sont disponibles sur notre site [www.mgem.ch](http://www.mgem.ch).

## Statistiques 2020

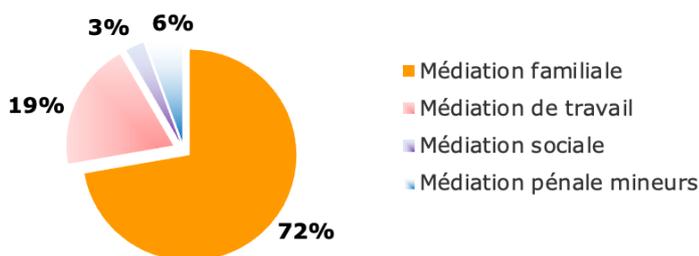
CHAMPS	SITUATIONS					SEANCES
	Total des demandes traitées en 2020  Méd° commencées avant 2020 + nouvelles demandes	Médiations commencées avant 2020	Nouvelles demandes			
Total des nouvelles demandes			Médiations traitées	Médiations annulées (0 séance)		
<b>Famille</b>	<b>74</b>	22	<b>52</b>	51	1	<b>244</b>
<b>Travail *</b>	<b>16</b>	2	<b>14</b>	10	4	<b>34</b>
<b>Social/Voisinage</b>	<b>2</b>	-	<b>2</b>	2	-	<b>3</b>
<b>Pénale mineurs *</b>	<b>4</b>	-	<b>4</b>	4	-	<b>15</b>
	<b>96</b>	24	<b>72</b>	67	5	<b>296</b>

\* **Mandats externes** : Trois de nos médiateurs(trices) sont personnellement mandatés(es) pour pratiquer des médiations qui se déroulent à la maison genevoise des médiations, toutefois selon les règles définies par les mandataires :

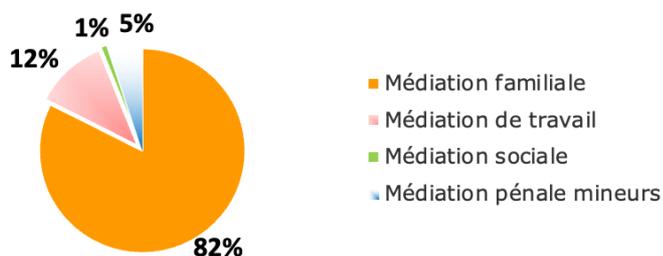
Médiation de travail : Les mandats externes concernent les médiations déléguées à deux de nos médiateurs par l'Unité psychologie du travail de la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Genève et par une entreprise privée du canton (SIG).

Médiation pénale mineurs : Ces médiations sont déléguées par le Tribunal des Mineurs à deux de nos médiateurs qui ont été assermentés pour ce faire.

Proportion par domaine de médiation 2020 (situations)



Proportion par domaine de médiation 2020 (séances)



### L'équipe des médiatrices et médiateurs en 2020

Mesdames Cilgia Caratsch, Nathalie Favre et Maria Fuchs-Castro  
Messieurs Bruno Munari, Jean-Louis Nicou et Philippe Schneider  
En 2020, l'équipe est supervisée par Madame Pascale Rudaz Ott

### Les remplaçant.e.s

Madame Milène Barthassat et Monsieur Philippe Bavarel

### Composition du Bureau en 2020

L'équipe des médiatrices et médiateurs

Monsieur Bruno Munari (Président) / Monsieur Philippe Schneider (Vice-président)

### L'équipe administrative en 2020

Mesdames Coralie Blandenier et Francine Duparc

Association de la **Maison  
genevoise des médiations**

41, rue de la Synagogue  
1204 GENEVE

Plan-les-Ouates, le 19 avril 2021

Réf. : 13320201  
Numéros registre 104517/502181

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de l'association de la Maison genevoise des médiations à Genève.**

En notre qualité de nouvel organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à votre comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.



**FIDUCIAIRE PARINI**  
Anne-Marie Parini

Annexe : comptes annuels

**MAISON GENEVOISE DES MEDIATIONS**  
**41. rue de la Synagogue**  
**1204 GENEVE**

**BILAN COMPARATIF AU 31 DECEMBRE**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>ACTIF</b>		
Caisse	43.90	81.00
Compte de Chèques postaux	25'768.75	18'471.59
Banque Cantonale : garantie loyer Synagogue.	4'572.90	4'592.45
<b>Liquidités</b>	<b>30'385.55</b>	<b>23'145.04</b>
Débiteurs	4'210.00	690.00
Produits à recevoir	2'512.00	3'654.35
Charges payées d'avance	1'622.00	1'622.00
<b>Réalisables à court termes</b>	<b>8'344.00</b>	<b>5'966.35</b>
Matériel et Mobilier	26'897.90	26'897.90
moins : amortissements 25%	-26'497.90	-25'457.90
Machines et matériels de bureau	23'461.95	23'461.95
moins : amortissements 20%	-22'901.95	-22'581.95
Site informatique	12'870.00	11'700.00
moins : amortissement 15%	-8'017.00	-5'150.00
<b>Immobilisations</b>	<b>5'813.00</b>	<b>8'870.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>44'542.55</b>	<b>37'981.39</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>PASSIF</b>		
Subvention non dépensée à restituer	-26'312.29	-26'933.41
Créanciers	15'615.35	10'581.15
Charges à payer	7'840.49	7'200.85
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>-2'856.45</b>	<b>-9'151.41</b>
Fonds propres	47'132.80	49'649.44
Part de subvention non dépensée	0.00	0.00
Bénéfice /Perte de l'exercice	266.20	-2'516.64
<b>Total Fonds propres</b>	<b>47'399.00</b>	<b>47'132.80</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>44'542.55</b>	<b>37'981.39</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

**MAISON GENEVOISE DES MEDIATIONS**  
**41, rue de la Synagogue**  
**1204 GENEVE**

**COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARATIF AU 31 DECEMBRE**

	BUDGET 2020	2020	2019
<b>PRODUITS</b>		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Entretiens de médiation	55'000.00	58'604.31	50'022.00
Formations, sensibilisations internes	5'000.00	2'400.00	4'600.00
Présentations	0.00	0.00	650.00
	<b>60'000.00</b>	<b>61'004.31</b>	<b>55'272.00</b>
Intérêts actifs		90.95	0.45
Cotisations membres	1'000.00	160.00	980.00
Indemnités assurances		5'318.05	0.00
Revenus divers		0.00	735.30
	<b>1'000.00</b>	<b>5'569.00</b>	<b>1'715.75</b>
Département de la solidarité et de l'emploi	123'459.00	123'459.00	123'459.00
Dons	1'000.00	2'000.00	1'200.00
	<b>124'459.00</b>	<b>125'459.00</b>	<b>124'659.00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>185'459.00</b>	<b>192'032.31</b>	<b>181'646.75</b>
<b>CHARGES</b>			
Honoraires médiateurs indépendants	50'000.00	48'819.00	46'307.52
Honoraires Sensibilisation et Ateliers	4'000.00	1'300.00	4'008.33
Honoraires heures administratives	15'000.00	11'425.00	13'275.00
	<b>69'000.00</b>	<b>61'544.00</b>	<b>63'590.85</b>
Salaires médiateurs	15'000.00	24'113.38	15'556.05
Salaires sensibilisation atelier	2'000.00	1'182.50	1'585.00
Salaires jetons comité, adm.	3'000.00	2'175.00	3'075.00
Salaires bureau	40'000.00	39'546.00	39'546.00
	<b>60'000.00</b>	<b>67'016.88</b>	<b>59'762.05</b>
Frais de formation		0.00	200.00
Frais divers du personnel	3'000.00	277.75	551.55
Charges sociales	10'000.00	11'039.17	9'309.90
	<b>13'000.00</b>	<b>11'316.92</b>	<b>10'061.45</b>
Frais généraux : selon détail	49'450.00	47'040.19	52'686.20
Amortissements	4'000.00	4'227.00	3'935.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>195'450.00</b>	<b>191'144.99</b>	<b>190'035.55</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-9'991.00</b>	<b>887.32</b>	<b>-8'388.80</b>
	<b>185'459.00</b>	<b>192'032.31</b>	<b>181'646.75</b>
<b>Répartition du bénéfice :</b>			
Part restituable à l'Etat 70%		621.12	5'872.16
Perte / Bénéfice reporté viré a Capital 30%		266.20	2'516.64

**MAISON GENEVOISE DES MEDIATIONS**  
**41, rue de la Synagogue**  
**1204 GENEVE**

**DETAIL DES FRAIS GENERAUX COMPARATIF AU 31 DECEMBRE**

	<b>Budget 2020</b>	<b>2020  CHF</b>	<b>2019  CHF</b>
Loyer et charges	20'000.00	19'160.60	19'288.40
Electricité	800.00	394.35	717.10
Entretien, nettoyage	4'500.00	4'287.95	4'370.20
Assurances des locaux / Assurance RC	800.00	707.90	707.90
Fournitures de bureau	1'000.00	879.20	1'110.40
Frais informatique	800.00	1'586.15	617.90
Cafétéria	500.00	373.80	502.30
Frais d'envois	100.00	0.00	0.00
Téléphones, fax	2'000.00	1'798.00	1'843.35
Photocopieuse	2'200.00	1'788.65	2'137.50
Honoraires	8'500.00	7'984.75	8'310.15
Honoraires Service social	800.00	500.00	1'500.00
Honoraires supervisions	2'000.00	300.00	2'488.60
Frais de CCP et banque	300.00	159.70	284.55
Commissions cartes crédit	300.00	289.94	287.90
Frais appareil cartes de crédit	500.00	398.50	398.50
Documentation	50.00	0.00	0.00
Cotisations associations professionnelles	2'000.00	1'959.25	1'803.50
Achat petits matériel + Coronavirus	200.00	1'844.65	28.75
Publicité, imprimés	0.00	1'368.20	4'919.55
Frais site internet	500.00	189.00	200.00
Impôts	100.00	-0.40	59.65
Rendez-vous manqués et aide	1'500.00	1'070.00	1'110.00
Frais divers	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DES FRAIS GENERAUX</b>	<b>49'450.00</b>	<b>47'040.19</b>	<b>52'686.20</b>